

Elections européennes : une échéance cruciale pour l'artisanat du bâtiment La CAPEB dévoile ses propositions à l'adresse des candidats.

Paris, le 16 mai 2024 – Dans un contexte de tensions inédites pour le secteur, avec notamment une activité qui connaît un recul inédit sur le marché de la construction neuve, ainsi que dans l'entretien rénovation pour la première fois depuis 3 ans, et une complexité croissante des réglementations, les élections européennes du 9 juin prochain sont très importantes pour les entreprises artisanales du bâtiment car une partie des réponses à ces enjeux est européenne.

Dans ce cadre, la Capeb dévoile ce jour ses propositions dans les multiples domaines intéressant nos entreprises - social, fiscal, normatif et digital, marché publics et formation professionnelle - à l'adresse des futurs élus européens. Ils auront en effet une forte responsabilité pour donner aux entreprises artisanales du bâtiment les moyens de faire face à la conjoncture et de se projeter sereinement dans l'avenir.

Simplification impérative des réglementations européennes

La CAPEB, aux côtés de l'U2P, exige la simplification et l'adaptation systématique des dispositions européennes aux TPE. Force est de constater que de nouvelles législations et normes, toujours aussi lourdes et complexes, sont adoptées sans se préoccuper de la façon dont les entreprises artisanales pourront y faire face. Cette situation ne cesse de fragiliser les TPE soumises à des réglementations inadaptées à leurs réalités. Pourtant, cela fait plus de 20 ans que l'Union européenne a adopté le principe « Pensez aux petits d'abord ». Ce principe doit absolument être effectif avec un véritable « test TPE-PME », réellement pris en compte avant l'adoption de toute nouvelle mesure.

Préservation de l'ancrage territorial des entreprises artisanales du bâtiment

Il est crucial de préserver et de développer l'ancrage territorial des entreprises artisanales, qui constituent la force de notre économie locale. Pour ce faire, la directive Travailleurs détachés doit être complètement mise en œuvre et renforcée, notamment en termes de contrôles, pour éviter la concurrence déloyale. Il est également nécessaire que les marchés publics s'inscrivent pleinement dans les trois piliers du développement durable et favorisent les TPE locales grâce à des critères adaptés en conséquence.

Faire de l'attractivité des métiers du bâtiment un véritable cheval de bataille

Appelées à relever des défis majeurs et structurels pour l'avenir de notre société, les entreprises artisanales du bâtiment doivent pouvoir recruter les compétences dont elles ont besoin et assurer la pérennité de leur modèle. L'attractivité de leurs métiers doit nécessairement être renforcée. Ainsi, l'apprentissage et l'alternance, dont l'efficacité n'est plus à démontrer, doivent être développés, ainsi que la promotion des métiers, la formation à la création/reprise d'entreprise et des reconversions professionnelles simples et accessibles aux TP.

« Transition écologique, adaptation des logements au vieillissement de la population : les 620 000 entreprises artisanales françaises du bâtiment sont en première ligne pour relever ces défis pressants. Or, une partie des solutions à ces enjeux est européenne. C'est pourquoi la voix des TPE du bâtiment doit être plus que jamais entendue et prise en compte à Bruxelles et à Strasbourg. Les élections du 9 juin détermineront les orientations des politiques européennes pour les cinq prochaines années. La CAPEB appelle donc les candidats à s'engager en faveur des entreprises artisanales du bâtiment et à défendre leurs spécificités. » - Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB.

[Télécharger le livre blanc des élections européennes 2024](#)

À propos de la CAPEB

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (61 000 entreprises).

- 621 803 entreprises, soit 97 % des entreprises du bâtiment, dont 457 650 entreprises travaillant sans salarié (incluant 200 386 en micro-entreprises) et 164 153 entreprises employant entre 1 et 10 salariés
- 518 599 salariés, soit 47 % des salariés
- 60 000 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (46 %)